

Destruction des jungles de Calais : Une entreprise de salut public et humanitaire ?

Par Claude Calame

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Politique

2 janvier 2010

« L'opération de démantèlement de la "jungle", réalisée le 22 septembre, fut un succès : l'objectif, qui était de détruire un campement insalubre et une plaque tournante des filières clandestines à destination de l'Angleterre, est atteint. La zone a été rendue à son état naturel, et deviendra une zone de développement économique »¹. La destruction policière des abris de fortune érigés sur la côte française de la Manche par les milliers de migrants tentant de rejoindre la Grande Bretagne est donc une oeuvre de salut public : sanitaire, humanitaire, écologique avec, comme perspective lumineuse, le but ultime de tout régime néo-libéral – l'épanouissement de l'économie. Sans doute est-ce ainsi qu'Eric Besson entend réaliser l'intitulé de son Ministère : «immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire».

Ce n'est que dans un second temps que l'on apprend ce que cache un intitulé aussi contradictoire que trompeur : sous prétexte de les soustraire à des bandes de passeurs mafieux, les immigrants touchés par la destruction ont été interpellés, mis en centre de rétention, puis pour la plupart relâchés sans le moindre soutien. Erythréens, Iraniens, Irakiens, Soudanais, Somalis et surtout des Afghans qui refluent dans les rues des grandes villes; parmi ces derniers plusieurs centaines de mineurs non accompagnés. Dans tout pays civilisé, ces migrants auraient été accueillis dans des camps aménagés sous le contrôle du HCR, disposant ainsi de conditions sanitaires minimales et d'une protection, aussi précaire qu'elle puisse être.

Mais c'est là le problème. Les pratiques administratives et préfectorales tendent à faire des migrants, souvent sans papiers, des clandestins et donc des criminels. Même si les préfectures engagent certains d'entre eux à suivre une procédure d'asile, la notion de réfugié a totalement disparu des circulaires du Ministère. Bernard Kouchner lui-même vient de le déclarer : « Tout immigrant illégal doit repartir chez lui – c'est la loi républicaine » ; le Ministre justifie ainsi les coûteux charters de déportation, « avions de clandestins » organisés d'entente avec les autorités de Grande Bretagne : tel est le sort réservé aux Irakiens et aux Afghans que les préfectures n'ont pas relâchés. Il faut la détermination d'un maire tel que celui de Steenvorde pour installer, en collaboration avec une organisation de soutien, deux tentes destinées à accueillir durant l'hiver les 25 Erythréens errant sur le territoire de sa commune. Il administre avec courage la preuve que des mesures d'aide et de protection sont possibles.

L'enjeu est ici non seulement le respect de la convention européenne des droits de l'homme et de la convention européenne sur l'exercice des droits des enfants. Il faut surtout constater que les migrants objets de rafles sur la côte du Pas-de-Calais sont des ressortissants de pays en état de guerre, civile ou néo-coloniale. Particulièrement en Irak et en Afghanistan,

¹ Communiqué du Ministère du 28 septembre 2009, à la suite de la destruction de la première « jungle » de Calais.

ils sont les victimes de la défense par les armes des intérêts géopolitiques des puissances occidentales. Rappelons que le Président Obama, nouveau prix Nobel de la paix, vient de décider l'envoi d'un renfort de 13000 soldats américains en Afghanistan ; ils s'ajoutent aux 68000 marines occupant actuellement le pays. Rappelons aussi que le Président Hamid Karzai n'a pu être réélu que par le biais d'une vaste fraude électorale. Rappelons enfin que des représentants du Département d'Etat américain eux-mêmes reconnaissent que l'aide de 13 milliards de dollars consentie pour le soutien à la population civile ne parvient pas à toucher les régions visées²; les collaborateurs civils ne sont en général pas en mesure de quitter Kaboul. Dans ces conditions l'invitation au retour volontaire est une hypocrisie inhumaine et l'organisation coûteuse de charters pour un retour forcé s'apparente à un crime contre l'humanité.

© Claude Calame
Directeur d'études à l'EHESS, Paris
Prof. Hon. UNIL
www.contrepointphilosophique.ch
Rubrique Politique
2 janvier 2010

² *New York Times* du 12.10.09